

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 novembre 2007

CP 07/11-39

ALIMENTATION EN EAU POTABLE PROGRAMME 2006

Le Conseil Général soutient depuis de nombreuses années les travaux d'équipement des collectivités, notamment ceux liés à l'alimentation en eau potable.

Les programmes ainsi adoptés sont financés par des crédits du Département ou depuis 2005, par le programme SUR (solidarité urbain rural) géré par l'Agence de l'eau.

Quelle que soit l'origine des financements, ces programmes sont établis selon des critères et taux d'intervention du Département identiques, à savoir :

- 40 % (20 % subvention principale, 20 % subvention complémentaire) pour la distribution,

- 60 % (40 % subvention principale, 20 % subvention complémentaire) pour la qualité.

A ces subventions départementales, viennent s'ajouter, sur un certain nombre d'opérations, les aides traditionnelles de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Afin de conserver des modalités d'interventions aussi justes et rationnelles que possible, pour l'ensemble des dossiers, il avait été convenu d'harmoniser et coordonner les interventions du Département et de l'Agence de bassin.

Ainsi, depuis 1992 les subventions complémentaires ne sont plus versées dans le cas d'une participation de l'Agence de l'eau au moins égale à leur montant.

Dans le but d'une part de maintenir un financement égalitaire entre les divers maîtres d'ouvrages et, d'autre part, d'affirmer notre volonté politique, l'Assemblée départementale, lors du Budget Primitif 1999, a validé le principe de conserver un taux global d'intervention, y compris participation de l'Agence de l'eau de :

- 60 % pour le traitement,
- 40 % pour la distribution.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques pouvant faire l'objet de déplaçonnements.

L'Assemblée a donné compétence à la Commission Permanente pour réaliser ces réajustements.

Vous trouverez ci-après :

I - LES OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2006

II - LES OPERATIONS APPROUVEES PAR L'AGENCE DE L'EAU

III - LE MONTANT DEFINITIF D'INTERVENTION PROPOSE

IV - LE RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION, qui sont à prélever sur les crédits départementaux.

Cette programmation n'a pas fait l'objet d'inscription sur des crédits du programme S.U.R.

I - OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2006

1 - Opérations retenues sur des crédits Départementaux - Subventions en capital

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS		DECISIONS DE LA COMMIS- SION PERMA- NENTE
	Nature des travaux	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	Taux en %	Montant	
Commune de Laguérie	Réseau (centre du village et lotissements)	161 000	40 %	64 400	29/05/06
Commune de Valence d'Agen	Réseau (ZI – Prouxet)	75 560	40 %	30 224	19/06/06
Commune de Villebrumier	Réseau (ZA – Lotissements)	30 264	40 %	12 106	29/05/06
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseau Albias (Tarry, Croix Haute) St-Etienne de Tulmont (Roques), Montricoux, (Lalande, pré-bas, la timbale), Bioule (Bourrels)	317 874	40 %	127 150	19/06/06
SE de la Région d'Auvillar	Réseau Auvillar (rue Marcelet)	32 378	40 %	12 952	29/05/06
SE Bourg de Visa	Réseau Montagudet (croix de Pastourel) Lacourt de Visa (tr2) Bourg de Visa (Barenne)	167 000	40 %	66 800	29/05/06
SE de la Région de Castelsarrasin	Réseau Castelsarrasin (Ticol)	11 140	40 %	4 456	29/05/06
SE Canton de Caylus	Station Loze (filtres à sable)	25 000	60 %	15 000	29/05/06
SE Cazes Mondenard	Station Castelnau Montratier	34 000	60 %	20 400	
	Réseau à Tréjoul (Saint- Urcisse), à Cazes Mondenard (Cambayrac et à Paubaulan)	59 389	40 %	23 756	29/05/06

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS		DECISIONS DE LA COMMIS- SION PERMA- NENTE
	Nature des travaux	DEPENSE SUBVEN- TIONNABL	Taux en %	Montant	
SE de Dunes/Donzac	Réseau Donzac (Le Mousse) Saint-Cirice (Vignes de Soliès) Dunes (Pignoux)	58 370	40 %	23 348	29/05/06
SAEP de Grisolles	Réseau Canals (canal bas), Savenes (vers Escufes), Campsas (bourg - Tr 2), Montbartier (bourg)	287 000	40 %	114 800	29/05/06
SE de la Région de Lauzerte et de Montaigu de Quercy	Réseau - Lauzerte (giratoire Auléry) Modélisation réseau Montaigu de Quercy (Couloussac)	58 450	40 %	23 380	20/11/06
SE de Monclar Saint-Nauphary	Réseau - Monclar de Quercy (Les cliquis)	42 000	40 %	16 800	29/05/06
SIAEP de Montbeton/Lacourt Saint-Pierre/Montauban Rive Gauche	Réseau - Montbeton (La Garenne Tirecrabe)	92 000	40 %	36 800	25/06/07
SIEA de Montpezat/Puylaroque	Réseau Montpezat (Le Cloup), Cayriech (Colombié), Saint- Georges (Saint- Martin), Saint-Cirq (Martinet)	247 256	40 %	98 902	19/06/06
SME du Quercy/Pays de Serres	Réseau Lacour de Visa (refoulement vers Nord Séoune)	48 000	40 %	19 200	29/05/06
SE Région de Saint-Antonin Noble Val	Réseau Verfeil-sur- Seye (RD33) St Antonin Noble Val (9 Pierres) Cazals (Bourg)	137 541	40 %	55 016	19/06/06
	Réseau - Travaux de sécurité	83 125	10 %*	8 313	19/06/06
SIAEP de Verdun/Bouillac/ Beaupuy	Réseau - Verdun sur Garonne (Bédélère - Tour d'hostes)	27 800	40 %	11 120	29/05/06
SE de Penne/ Saint-Sylvestre (47)	Réseau - Valeilles (Bourg)	37 600	40 %	15 040	19/06/06
Total subventions en capital 2006 Alimentation en Eau Potable		2 032 747		799 963	

* Taux de subvention plafonné suite à une aide de l'Etat (DGE) sur cette opération

2 - Opérations retenues sur des crédits Départementaux - Subventions en annuités

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS		DECISIONS DE LA COMMISS- SION PERMA- -NENTE
	Nature des travaux	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	Taux en %	Montant	
SIAEP de Garganvillar	Réseau à Garganvillar, Fajolles, Angeville, Labourgade Caumont	766 900	40 %	306 760	29/05/06
	Station de Castelferrus	478 480	60 %	287 088	20/07/06
SAEP de Grisolles	Station de Grisolles - (3 ^{ème} bassin de filtration)	600 000	60 %	360 000	
SIEA de Montpezat/Puylaroque	Interconnexions réseaux à Puylaroque - Lapenche	1 325 185	40 %	530 074	19/06/06
Total subventions en annuités 2006 Alimentation en Eau Potable		3 170 565		1 483 922	
Total Programme Principal - AEP 2006 Alimentation en Eau Potable		5 203 312		1 893 960	

II - OPERATIONS APPROUVEES PAR L'AGENCE DE L'EAU

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION
SAEP de Grisolles	Station de Grisolles - (3 ^{ème} bassin de filtration)	Inéligible	/
TOTAL		/	/

III - MONTANTS DEFINITIFS PROPOSES POUR L'INTERVENTION DU DEPARTEMENT

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		MONTANT SUBVENTION
	NATURE DES TRAVAUX	COUT ELIGIBLE (€ HT)	
SAEP de Grisolles	Station de Grisolles (3 ^{ème} bassin de filtration)	600 000	360 000 (60 %)
TOTAL		600 000	360 000

IV - RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION

ANNEE PROGRAMME 2006 BENEFICIAIRES	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME SUR 2006	
	PRINCIPAL Article 2041440 Sous-fonction 61		COMPLEMENT. Article 2041441 Sous-fonction 61		ANNUITES Article 2041482 Sous-fonction 61			
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant
Station de Grisolles (3 ^{ème} bassin de filtration)					60,00%	360 000		
TOTAL						360 000		

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir vous prononcer sur le maintien d'une subvention principale en annuités (Article 2041482 - Sous-Fonction 61).

Par ailleurs, veuillez trouver ci-après pour information les états d'engagement des crédits correspondants aux subventions en capital.

Article 2041440 – Sous-Fonction 61 :

- Délibération de programme 2006 :	405 796 €
- Engagé à ce jour :	392 196 €
- Engagé suite à la Commission Permanente de ce jour :	0 €
- Disponible :	13 600 €

Article 2041441 – Sous-Fonction 61 :

- Délibération de programme 2006 :	377 246 €
- Engagé à ce jour :	370 446 €
- Engagé suite à la Commission Permanente de ce jour :	0 €
- Disponible :	6 800 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 novembre 2007

CP 07/11-39

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE
PROGRAMME 2006**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 27 janvier 1999 relative aux financements des divers maîtres d'ouvrages,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide le maintien de la subvention principale en annuités (article 2041482, sous-fonction 61) :

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		MONTANT SUBVENTION
	NATURE DES TRAVAUX	COUT ELIGIBLE (€ HT)	
SAEP de Grisolles	Station de Grisolles (3 ^{ème} bassin de filtration)	600 000	360 000 (60 %)
TOTAL		600 000	360 000

Adopté à l'unanimité.

Le Président,